

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence le jeudi 17 décembre 2020 à 19h30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

20-12-183 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

20-12-184 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 décembre 2020.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant toutefois le point 6.7, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2020
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire
 - 5.1 Étude hydrogéologique Quartier du Canal phases 2, 3 et 4 – Octroi de contrat à TechnoRem
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes
 - 5.3 Demande d'exclusion adressée à la CPTAQ – Lots 5 124 964 et 5 126 395 (Transport Noël et Fils)

- 6. Administration générale / Greffe
- 6.1 Règlement 20-151 sur la taxation et la tarification des services pour l'année 2021 – Adoption
- 6.2 Règlements municipaux harmonisés / Modification – Avis de motion
- 6.3 Nomination du maire suppléant pour l'année 2021
- 6.4 Comités de la Municipalité – Nomination des élus
- 6.5 Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil – Adoption
- 6.6 Embauche d'un ouvrier – Entretien ménager et horticulture – Autorisation d'embauche et de création de poste
- ~~6.7 Addenda à l'entente promoteur SLG – Redevances pour vente de terrains~~
- 6.8 Élaboration d'un rapport Bilan de santé des actifs immobiliers de la Municipalité – Octroi de contrat à Groupe Immobilier Conseils
- 6.9 Prévisions budgétaires et quote-part 2021 relative au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
- 6.10 MMQ – Renouvellement des assurances pour l'année 2021
- 6.11 Registre des déclarations – Dépôt
- 6.12 Comptes à payer
- 6.13 Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement – Nomination de la directrice générale
- 6.14 Utilisation et entretien d'un tronçon de la piste cyclable en période hivernale – Autorisation de signature d'un bail avec la MRC de Beauharnois-Salaberry
- 6.15 Acquisition du lot 5 125 209 aux fins d'aménagement d'un parc – Autorisation de signature
- 6.16 Règlement d'emprunt numéro 20-152 décrétant un emprunt de 1 260 000 \$ aux fins d'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 7. Varia
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

20-12-185 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M. Paul Lavallière
 Appuyé par M. Christian Brault
 Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

20-12-186 ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE QUARTIER DU CANAL PHASES 2, 3 ET 4 – OCTROI DU CONTRAT À TECHNOREM

ATTENDU le développement résidentiel Quartier du Canal présentement en cours de réalisation de la phase 1;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une étude hydrogéologique dans le but d'évaluer la capacité de la nappe à fournir de l'eau pour les 333 résidences à venir pour les phases 2, 3 et 4 du projet;

ATTENDU que l'entreprise TechnoRem a déposé une offre de service dans le cadre de la réalisation de cette étude;

ATTENDU que l'entreprise TechnoRem a réalisé l'étude hydrogéologique pour la phase 1 du projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise TechnoRem, au montant de 21 073 \$, taxes en sus, pour l'élaboration d'une étude hydrogéologique dans le cadre des phases 2, 3 et 4 du développement résidentiel Quartier du Canal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à l'octroi de ce contrat.

Que les coûts reliés au forage des puits soient entièrement assumés par le promoteur, Développement SLG.

De transmettre copie de la présente résolution à Développement SLG.

ADOPTÉ

20-12-187 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application des volets Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE et PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que les formulaires de reddition de comptes V-0321 ont dûment été remplis;

ATTENDU que la transmission des redditions de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relatives aux projets;

ATTENDU que, si les redditions de comptes sont jugées conformes, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses au montant de 23 586 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier 00030203-1 70035(16) – 2020-06-15-27, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses au montant de 9 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier 00030228-1 70035(16) – 2020-06-15-27, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

20-12-188

DEMANDE D'EXCLUSION ADRESSÉE À LA CPTAQ – LOTS 5 124 964 ET 5 126 395 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (PAROISSE)

ATTENDU que les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre officiel du Québec de la circonscription foncière de Beauharnois font partie intégrante de la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la compagnie 9124-4277 Québec inc. (ci-après « Transport Noël et Fils »), est propriétaire des lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre officiel du Québec et qu'elle exploite actuellement ses activités sur les lots 5 124 970 (propriétaire) et 5 124 969 (en location) situés dans un secteur commercial/industriel localisé aux limites du territoire agricole;

ATTENDU que l'entreprise Transport Noël et Fils requiert l'aménagement d'un site de dépôt de matériaux secs dans le cadre de ses opérations;

ATTENDU que la demande d'exclusion doit être présentée par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) (ci-après « Municipalité ») auprès de la Commission de protection du territoire agricole (ci-après « CPTAQ ») en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que la Municipalité souhaite conserver cette entreprise locale à Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que l'entreprise Transport Noël et Fils emploie actuellement 39 personnes, dont plusieurs citoyens de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et de sa région;

ATTENDU que les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre officiel du Québec sont contigus à une zone industrielle de la Municipalité et à son périmètre d'urbanisation;

ATTENDU que les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre officiel du Québec sont enclavés entre un cimetière et la zone industrielle;

ATTENDU que les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre officiel du Québec ne sont pas utilisés à des fins agricoles;

ATTENDU qu'en vertu d'une expertise agronomique, l'exclusion recherchée n'aurait pas ou peu d'impacts sur les activités agricoles puisque :

- Une partie de la superficie visée possède un potentiel agricole nul;
- La superficie cultivable est de 1,28 ha, ce qui représente une superficie trop petite pour y pratiquer l'agriculture;
- La Municipalité est inscrite à l'annexe 3 du Règlement sur les exploitations agricoles identifiant les municipalités situées sur le territoire des bassins versants dégradés pour lesquelles la superficie cultivée ne peut être augmentée au-delà de celle qui a été utilisée pour la culture des végétaux le 16 décembre 2004 conformément à l'article 50.3, ce qui limite grandement les possibilités de remise en culture des deux lots;
- Le projet envisagé n'aura pas d'impacts sur l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole.

ATTENDU qu'une partie de l'emplacement visé bénéficie de droits acquis à des fins d'utilisation résidentielle en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'espaces disponibles sur le territoire de la municipalité locale pouvant accueillir le projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) demande à la CPTAQ d'exclure de la zone agricole permanente les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1,83 ha afin de permettre à la compagnie Transport Noël et Fils (9124-4277 Québec inc.) de consolider et d'accroître ses activités d'excavation et de transport.

SUBDIAIREMENT

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) demande à CPTAQ d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture les lots 5 124 964 et 5 126 395 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1,83 ha afin de permettre à la compagnie Transport Noël et Fils (9124-4277 Québec inc.) de consolider et d'accroître ses activités d'excavation et de transport.

D'informer la CPTAQ que, dans l'éventualité d'une décision favorable, la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) s'engage à modifier sa réglementation d'urbanisme afin que le projet envisagé soit conforme à celle-ci.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

20-12-189 RÈGLEMENT NUMÉRO 20-151 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 – ADOPTION

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 20-151 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

20-12-190 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-81-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-81 PORTANT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH-110) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur les systèmes d'alarme, afin de réviser la définition de *Officier* et le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-81-1.

ADOPTÉ

20-12-191 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-82-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-82 PORTANT SUR LES COLPORTEURS (RMH-220) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par M. François Leduc, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur les colporteurs, afin de réviser le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-82-1.

ADOPTÉ

20-12-192 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-83-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-83 PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES (RMH-299) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par Mme Julie Baillargeon, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur les ventes de garages et ventes temporaires, afin de réviser la définition de *Vente temporaire* et de *Domaine public*, l'article 5 *Ventes de garage interdites*, l'article 5 *Dispositions relatives au permis* et le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-83-1.

ADOPTÉ

20-12-193 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-84-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-84 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur le stationnement, afin de réviser l'article 3 *Définitions*, l'article 14 *Période permise* et le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-84-4.

ADOPTÉ

20-12-194 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-85-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-85 PORTANT SUR LA CIRCULATION (RMH-399) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par M. François Leduc, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur la circulation, afin de réviser l'article 16 *Déchets* et le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-85-1.

ADOPTÉ

20-12-195 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-86-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-86 PORTANT SUR LES NUISANCES (RMH-450) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur les nuisances, afin de réviser certaines dispositions du règlement ainsi que le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-86-2.

ADOPTÉ

20-12-196 RÈGLEMENT NUMÉRO 11-80-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-80 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH-460) – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

L'avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur la sécurité, la paix et l'ordre, afin de réviser certaines dispositions du règlement ainsi que le montant des amendes.

Est également déposé le projet de règlement numéro 11-80-2.

ADOPTÉ

20-12-197 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que M. Christian Brault, conseiller du district n° 4, soit et est nommé maire suppléant conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Que M. Christian Brault soit désigné comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ

20-12-198 NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS SERVICES ET COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la composition des divers services et comités de la Municipalité pour l'année 2021;

ATTENDU que toute modification à la présente peut être apportée par voie de résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

Que les divers services et comités de la Municipalité soient représentés comme suit :

- Sécurité civile et incendie : François Leduc et Jean-François Poirier
- Réseau routier : Paul Lavallière et Christian Brault
- Loisirs / Bibliothèque : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon
- Familles et aînés : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon
- Comité consultatif d'urbanisme : Christian Brault et Paul Lavallière
- Comité de sélection pour le programme de rénovation des façades commerciales : Mélanie Genesse
- Table de concertation des commerçants de Saint-Louis-de-Gonzague : Mélanie Genesse
- Comité de gestion de la Politique relative aux demandes de dons, commandites et subventions : Mélanie Genesse

ADOPTÉ

20-12-199 CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront majoritairement les troisièmes jeudis de chaque mois à la salle du Conseil de la Municipalité située au 3^e étage du 140, rue Principale, et débuteront à 19 h 30.

28 janvier	18 février	18 mars	15 avril
20 mai	17 juin	15 juillet	19 août
16 septembre	7 octobre	18 novembre	16 décembre

ADOPTÉ

20-12-200 EMBAUCHE D'UN OUVRIER – ENTRETIEN MÉNAGER ET HORTICULTURE – AUTORISATION D'EMBAUCHE ET DE CRÉATION DE POSTE

ATTENDU les nombreux projets de développement futurs et en cours de réalisation sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que la charge de travail des employés du service des travaux publics ne cesse d'augmenter;

ATTENDU l'analyse des postes effectuée par la direction générale en vue de mieux répondre aux besoins de la Municipalité en termes des nombreuses tâches à accomplir;

ATTENDU qu'il serait optimal de créer un nouveau poste d'ouvrier responsable de l'entretien ménager et de l'aménagement paysager afin de diminuer la charge de travail des employés du service des travaux publics;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Sylvie Thériault, qui a déjà occupé un poste au sein de la Municipalité, en vue d'occuper cet éventuel poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à la création d'un nouveau poste dans le cadre de la *Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés* de la Municipalité actuellement en vigueur, soit celui d'ouvrier – Entretien ménager et horticulture.

D'autoriser l'embauche de Madame Sylvie Thériault au poste d'ouvrier – Entretien ménager et horticulture, conformément à ladite Politique.

ADOPTÉ

20-12-201 ÉLABORATION D'UN RAPPORT BILAN DE SANTÉ DES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DE CONTRAT À GROUPE IMMOBILIER CONSEILS

ATTENDU la nécessité d'assurer la longévité et de garantir une bonne valeur des bâtiments municipaux sur le territoire;

ATTENDU qu'un cahier d'entretien des bâtiments est un outil permettant de déterminer les investissements requis pour assurer le maintien et la préservation des bâtiments;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se pourvoir d'un tel outil;

ATTENDU l'offre de service déposée par le Groupe Immobilier Conseils, au montant de 13 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat d'élaboration d'un cahier d'entretien des bâtiments municipaux au Groupe Immobilier Conseils, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

20-12-202 TRANSPORT ADAPTÉ / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2021 – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU le dépôt aux membres du conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2020 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2021 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2021 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 132 559 \$.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de 3 156,86 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire du transport des personnes handicapées.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les grilles tarifaires du transport adapté établies pour l'année 2021.

ADOPTÉ

20-12-203 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague renouvelle le contrat d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2020. Il est déclaré qu'aucune déclaration n'apparaît au registre.

20-12-204 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 436 190,70 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

20-12-205 COMITÉ RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENVIRONNEMENT : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU l'existence du Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être signifiée par voie de résolution;

ATTENDU l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2021.

ADOPTÉ

20-12-206 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL EN PÉRIODE HIVERNALE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à sa population la pratique de sports d'hiver sur un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry est gestionnaire dudit parc, au nom de la Société d'état Hydro-Québec;

ATTENDU l'aval de la Société d'état, selon certaines conditions dictées dans le bail à intervenir entre la Municipalité et la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, un bail portant sur l'utilisation et l'entretien d'un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry en période hivernale, entre la Halte des Villages et la Halte de la Presqu'île.

ADOPTÉ

20-12-207 ACQUISITION DU LOT 5 125 209 AUX FINS D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'existence du Plan directeur d'aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le lot 5 125 209, propriété de M. Paul Toupin et dont l'adresse civique est le 3, rue Saint-Joseph, représente un positionnement idéal pour l'aménagement d'un parc;

ATTENDU le règlement de zonage en vigueur permet cet usage;

ATTENDU l'offre d'acquisition déposée par la Municipalité à M. Toupin, au montant de 500 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente offre d'achat.

Que cette acquisition est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 20-152 décrétant un emprunt de 1 260 000 \$ aux fins d'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

ADOPTÉ

20-12-208 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 20-152 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 260 000 \$ AUX FINS D'ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt numéro 20-152 décrétant un emprunt de 1 260 000 \$ pour procéder à l'acquisition de terrains visant l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

Est également déposé le projet de règlement numéro 20-152.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

20-12-209 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 40.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière